

Prédication - Dimanche 7 septembre - Orléans

Matthieu 18, 15 à 20

Chers amis, les textes d'aujourd'hui, et particulièrement l'évangile de Matthieu nous conduisent au thème de la discipline... La discipline d'église il va de soi ! la discipline communautaire ! Et le passage de l'évangile de Matthieu nous montre que les questions disciplinaires se posaient dès l'origine, dans les premières communautés chrétiennes.

Sans doute Matthieu, en rédigeant son évangile, a-t-il voulu rappeler pour ses lecteurs (dont certains sont des chrétiens tous jeune convertis) les premières règles énoncées par Jésus pour prévenir les problèmes internes !

Attention, donc, ce texte n'a pas vocation à nous donner une méthode de résolution des conflits qui s'appliquerait à toute situation... ce qui n'empêche nullement que nous puissions nous en inspirer en dehors d'une vie communautaire, bien entendu... Mais il s'agit d'abord d'un chemin à emprunter au sein de l'Eglise.

Avec ceux et celles qui se reconnaissent mutuellement comme frères et sœurs au nom d'une filiation commune : ceux et celles qui se reconnaissent comme enfants, unis en Jésus-Christ, son Fils.

D'ailleurs le vocabulaire de l'évangile de Matthieu est précis :

Si ton 'frère' a péché... le 'frère' sous-entend ici une fraternité spirituelle, une fraternité communautaire...

L'expression '*péché*', qui renvoie à la foi en Dieu... le 'péché' étant (étymologiquement) le fait de se couper de Dieu.

Et puis Jésus dit : *S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Eglise...*

Donc, le vocabulaire marque bien le contexte communautaire...
Nous sommes bien au sein de l'Eglise...

*Si ton frère a péché, va et reprends le seul à seul...
S'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes
S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Eglise.
S'il refuse d'écouter l'Eglise, qu'il soit pour toi un « païen » et un « péager » !*

Je n'ai pas résisté à l'envie de lire avec vous quelques morceaux choisis du commentaire que Jean Calvin fait de ce passage de l'évangile dans l'Institution Chrétienne, qui vous le savez peut-être, constitue l'un des écrits les plus importants du réformateur.

En dépit du style qui est certes un peu désuet, je trouve que le commentaire de Jean Calvin est assez éclairant, pour comprendre le sens des paroles de Jésus.

Le premier fondement de la discipline, est que les admonitions privées aient lieu : c'est à dire, que si quelqu'un ne fait point son devoir de bon gré, ou qu'il déborde en insolence, ou qu'il ne vive pas honnêtement, ou qu'il ait commis une chose digne de répréhension, qu'il souffre d'être admonesté et que chacun mette peine d'admonester ses prochains quand il en sera besoin.

Dans son commentaire, Jean Calvin aborde la question du péché et opère une distinction selon la nature du péché :

Il nous faut toujours retenir cette distinction (...) à savoir : que s'il y a certaines péchés qui sont publics, les autres sont plus occultes.

Les péchés publics, sont ceux qui ne sont pas seulement connus d'un ou deux témoins, mais qui ont été commis manifestement, et avec scandale de toute l'Eglise.

J'appelle péchés occultes, non pas ceux qui sont tout à fait inconnus des hommes, comme le sont ceux des hypocrites, mais ceux qui sont secrets, de telle sorte que quelques-uns les connaissent.

La première espèce – c'est à dire les péchés publics – ne requiert point qu'on y procède par les degrés que Jésus-Christ met au dix-huitième chapitre de Saint Matthieu : mais quand il advient ainsi quelque scandale notoire, l'Eglise doit du premier coup faire son office en appelant le pécheur, et le corrigeant selon la mesure de sa faute.

Quand aux péchés secrets... Selon la règle du Christ : s'il ne veut point écouter, dis-le à l'Eglise – on ne doit point attirer du premier coup à l'Eglise, sinon qu'il y ait révolte et rébellion, et que l'homme ne veuille point obéir aux remontrances qu'on lui fait.

Si quelqu'un rejette avec rébellion de telle remontrances, ou bien, en persévérant à mal faire, montre qu'il n'en tient pas compte, après avoir pour la seconde fois admonesté en la présence de deux ou trois témoins, il doit, selon le commandement de Jésus-Christ, être remis au jugement de l'Eglise, et là être admonesté d'écouter l'Eglise, de se soumettre à elle en humilité, et d'obéir.

Si on n'en peut venir à bout par ce moyen, mais qu'il continue en sa méchanceté, alors on le doit exclure et bannir de la compagnie des chrétiens comme contempteur de l'Eglise.

Quelques mots maintenant de Calvin sur la gravité de la faute :

Quand on en est venu jusque-là , c'est à dire que le pécheur a été amené devant l'Eglise, il faut alors observer l'autre distinction entre les crimes et les fautes plus légères.

Car ce n'est point raison d'user d'une même sévérité envers un délit moindre, qu'envers un crime ; mais il suffit d'user de répréhension de paroles, voire douce et paternelle, laquelle ne soit pas pour rompre et aigrir le pécheur, mais le réduire à soi-même, afin qu'il se réjouisse plus d'être corrigé, qu'il ne s'en contriste.

Les crimes, il les faut châtier plus rudement.

Car ce n'est point assez de corriger de paroles celui qui a offensé l'Eglise par de mauvais exemples ; mais il mérite d'être privé de la communion de la cène, jusqu'à ce qu'il ait donné signe de repentance.

Et maintenant, écoutez les raisons que le Réformateur donne pour mettre en pratique les recommandations du Christ...

On retrouve vraiment la préoccupation communautaire...

La première raison, c'est que *les gens de mauvaise conduite ne soient pas comptés au nombre des chrétiens, comme si l'église était un réceptacle de méchants et mal vivants.*

La deuxième, c'est que *les bons ne soient corrompus par la fréquentation des mauvais, comme il advient souvent ; car comme nous sommes enclins à nous dévoyer, il ne nous est rien de plus facile que de suivre un mauvais exemple.*

La troisième enfin, est que *ceux qu'on châtie par l'excommunication, étant confus de leur honte se*

On sent bien dans ces trois explications de Calvin, l'attachement à l'unité de l'Eglise et l'exemplarité de ceux qui s'y trouvent...

D'abord l'église ne peut pas garder en son sein des membres qui se comporteraient mal, parce qu'alors c'est l'image de l'Eglise qui serait atteinte. L'église doit rassembler des membres qui sont différents des autres, parce que convertis, changés, améliorés par l'Evangile et la foi.

Ensuite, le risque de contagion doit être à tout prix évité. Si on laisse s'installer des comportements déviants dans la vie de l'Eglise, on risque de voir plusieurs membres influencés et une fois encore c'est la crédibilité de l'Eglise qui serait menacée.

Enfin, l'excommunication comme moyen pédagogique pour conduire à la repentance et finalement au pardon. Là Calvin est peut-être un peu optimiste, mais il faut dire que notre contexte est bien différent de celui de l'Eglise de Genève !

Je laisse Calvin... et je reviens au texte de l'Evangile...

Et je voudrais resituer le texte dans son contexte pour atténuer, peut-être, le côté 'disciplinaire' du message et faire émerger un autre état d'esprit, qui serait plutôt celui de la vigilance mutuelle, et de l'attention particulière que des frères et sœurs sont appelés à ce porter au sein de la communauté...

Parce qu'à y regarder de plus près, notre texte s'inscrit dans une succession d'enseignements du Christ sur la vie de la communauté et particulièrement sur les plus faibles, les plus petits.

Or le Christ s'adresse aux disciples, qui seront en charge des communautés chrétiennes qui vont naître et il leur prodigue des conseils qui doivent les conduire à une attention soutenue pour les petits.

Quelques citations des textes qui précèdent :

Quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci me reçoit moi-même. Mais si quelqu'un est une occasion de chute pour un de ces petits qui croient en moi, il serait avantageux pour lui qu'on suspende à son cou une meule de moulin et qu'on le noie au fond de la mer.

Gardez vous de mépriser un seul de ces petits, car je vous dis que leurs anges dans les cieux voient la face de mon père qui est dans les cieux.

*(L'histoire de la brebis égarée) Si un Homme a cent Brebis et que l'une ne s'égaré, ne laisse-t-il pas les 99 autres sur les montagnes pour aller chercher celle qui s'est égarée ?
ce n'est pas la volonté de votre Père qui est dans les cieux qu'il se perde un seul de ces petits*

Donc, nous voyons bien que la première préoccupation de Jésus partagée avec les disciples, c'est l'attention aux plus petits, au plus modestes, aux plus fragiles, aux plus vulnérables...

Et c'est cela qu'il faut retenir comme préambule indispensable pour écouter ensuite les recommandations de Jésus sur la discipline au sein de la communauté.

Finalement, le protocole d'admonestation par étape successive, ce scénario de remontrance, nous ne devons pas le lire comme un protocole d'exclusion et de rejet, comme une discipline rigide à appliquer et mettre en œuvre, mais au contraire comme un processus de ré-intégration et de salut.

Celui qui trébuche, celui qui s'éloigne de Dieu, il est comme un 'petit' qui doit être accueilli au nom du Christ.

Ainsi, l'état d'esprit qui doit accompagner d'éventuelles remontrances, ou admonestations, c'est le souci de relever celui qui trébuche ou qui s'égaré.

Le souci de le réintégrer à la vie communautaire plutôt que de l'écartier en le sanctionnant.

C'est cet état d'esprit qui manifeste la communion fraternelle qui existe mystérieusement entre les membres d'une même église.

Pourtant, les propos de Jésus sont sans appel : *si le frère qui a péché refuse aussi d'écouter l'Eglise, qu'il soit pour toi comme un païen et un péager.*

A première lecture, cela pourrait signifier qu'il faut finalement rejeter et ignorer un frère avec qui le dialogue n'est plus possible.

Mais le paradoxe, c'est que, précisément, Jésus n'a jamais rejeté les païens ou les péagers.

Au contraire, il s'en est toujours approché pour les aimer, pour les rendre aimables.

Souvenez-vous l'histoire de Zachée dans son arbre, le chef des péagers, chez qui Jésus était allé loger pour lui annoncer que le salut était venu dans sa maison et qu'il était aussi un fils d'Abraham.

Souvenez-vous du repas pris avec les péagers et les pécheurs.

Les pharisiens avaient accusé Jésus de manger avec des péagers et des pécheurs... Et Jésus avait répondu : *ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin de médecin, mais les malades...*

Donc le paradoxe est là : *considérez celui qui ne veut pas écouter l'Eglise comme un païen ou un péager*, cela ne signifie pas rejetez-le, excluez-le, mais au contraire, aimez-le plus encore, considérez-le comme un frère qui doit recevoir plus encore la libération de l'évangile.

Considérez-le comme un frère qui doit recevoir une parole de Dieu qui l'aide à guérir de son péché, c'est-à-dire qui l'aide à se rapprocher de Dieu.

Demandez-le à Dieu, pour lui. Priez pour lui.

Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux. Si deux d'entre vous s'accordent sur la terre pour demander quoique ce soit, cela leur sera donné par mon Père qui est dans les cieux.

Vous voyez, nous sommes loin d'un enseignement du Seigneur qui serait un droit de la communauté chrétienne à exclure un frère...

C'est plutôt une invitation à aimer, une invitation à accueillir et écouter, une invitation à prier les uns pour les autres, une invitation à se tenir au devant des petits et des plus faibles de la communauté pour les relever.

Une invitation, le cas échéant, à demander à Dieu d'offrir à un frère ou une sœur ce que je ne suis plus capable de lui donner, parce qu'il ne m'écoute plus.

C'est là que se trouve la véritable discipline d'Eglise.

En nous souvenant que le Christ, le premier, a emprunté ce chemin de compassion, d'amour et de fraternité, pour libérer, relever et sauver ceux qui étaient perdus.

Amen.